

Les « mémoires » du Maréchal de Bassompierre et la prison

Christian Jouhaud



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/ccrh/3354>

DOI : [10.4000/ccrh.3354](https://doi.org/10.4000/ccrh.3354)

ISSN : 1760-7906

Éditeur

Centre de recherches historiques - EHESS

Édition imprimée

Date de publication : 2 avril 2007

Pagination : 95-106

ISSN : 0990-9141

Référence électronique

Christian Jouhaud, « Les « mémoires » du Maréchal de Bassompierre et la prison », *Les Cahiers du Centre de Recherches Historiques* [En ligne], 39 | 2007, mis en ligne le 12 octobre 2011, consulté le 10 décembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/ccrh/3354> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/ccrh.3354>

Ce document a été généré automatiquement le 10 décembre 2020.

Article L.111-1 du Code de la propriété intellectuelle.

Les « mémoires » du Maréchal de Bassompierre et la prison

Christian Jouhaud

- 1 François de Bassompierre (1579-1646), marquis issu d'une noblesse lorraine ancestrale, colonel général des Suisses (1614), maréchal de France (1622), plusieurs fois ambassadeur extraordinaire, est emprisonné le 25 février 1631 dans l'élan des règlements de compte qui suivent « la journée des Dupes » (10 et 11 novembre 1630). Libéré seulement après la mort de Richelieu, il est donc resté douze ans enfermé à la Bastille. C'est là qu'il a écrit ses « mémoires », en fait un manuscrit qu'il a choisi d'intituler *Journal de ma vie*¹. Dans un article qui fait autorité, Marc Fumaroli a présenté l'ouvrage de Bassompierre comme le parangon des « Mémoires de la haute noblesse sous Henri IV et Louis XIII »². Je voudrais au contraire essayer de montrer dans ce bref article que le *Journal de ma vie* est avant tout un écrit de prison qui manifeste à bien des égards comment l'interminable captivité de Bassompierre l'a entraîné dans un processus irréversible de déclasserement social.

Écrire en prison : du mépris de la fortune capricieuse au déclasserement

- 2 Averti de son arrestation imminente, Bassompierre n'a pas fui. D'après son récit, il a affronté l'événement comme un coup de la fortune qui se doit d'être reçu avec un détachement et même une désinvolture tout aristocratiques : « Mr de Gramont se leva du lit et vint pleurant à moy, dont je me mis à rire, et luy dis que s'il ne s'affligeoit de ma prison non plus que moy, il n'en aurait aucun ressentiment comme de vray je ne m'en mis pas beaucoup en peine ne croyant pas y demeurer longtemps »³. Cet optimisme ne dure guère, le détachement laisse place à la plainte, tout particulièrement quand le récit en vient aux années de prison, après avoir raconté par le menu les périodes précédentes depuis l'arrivée à la cour de France⁴. Il est à noter que le projet d'écrire est explicité au début du manuscrit et que déjà il exprime un écart par rapport à ce qu'un grand seigneur en charge de commandements et de missions diplomatiques aurait dû souhaiter faire:

Un papier-journal de ma vie [qui] m'eut servi d'une mémoire artificielle, non seulement des lieux où j'ay passé lors que j'ay esté aux voyages, aux ambassades, ou à la guerre, mais aussy des personnes que j'y ay pratiquées, de mes actions privées et publiques, et des choses plus notables que j'y ay veues et ouïes, dont la connoissance me seroit maintenant très utile, et le souvenir doux et agréable⁵.

- 3 Au lieu de cela, faute de s'être livré à cette tâche quand il en était temps, il s'agit de sauver « les débris de ce naufrage », en écrivant de mémoire ou presque, des « choses basses, ridicules ou inutiles aux autres » qui « ne seront jamais reveues que de moy ». Je ne pense évidemment pas qu'il faudrait prendre ces propos au pied de la lettre : ils peuvent être lus comme une *excusatio propter infirmitatem* qui, au contraire de ce qui est affirmé, porte la marque d'une attente de lecture. Il n'en reste pas moins qu'ils produisent en creux l'image d'une norme. Mais le plus frappant, c'est qu'au fur et à mesure qu'on avance dans le texte de Bassompierre, l'entreprise d'écrire semble perdre le sens qui lui avait été initialement conférée. Comme si une activité destinée à maîtriser la prison vécue comme un caprice de la fortune, ne réussissait plus qu'à porter le témoignage des ravages opérés par ce qu'il s'agissait de maîtriser et mépriser. Si au début de son récit et de son emprisonnement, il note de manière presque enjouée à propos de ses neveux : « ils sont encore jeunes et aux estudes, pendant qu'à la Bastille j'escris cecy »⁶, quand il en arrive au début de l'année 1632 (probablement vers 1635), il se décrit comme prenant conscience de la dégradation de sa situation et, aussi sous le choc de la mort de son frère, se plaint amèrement de la mauvaise foi de ses persécuteurs :

Au commencement de l'année 1632, peu après le retour du Roy de son voyage de Metz, on me donna quelque espérance de ma liberté : mais je crois que cela fut plus tôt pour redoubler mes peines par cette espérance trompée que pour alléguer mes maux par une meilleure condition, car peu après je vis bien que l'on ne me vouloit point eslargir⁷.

- 4 Dans cette atmosphère alourdie, dès le milieu de la première année de sa détention et la mort en avril 1631 de la princesse de Conti avec laquelle il était probablement marié secrètement⁸, ce sont paradoxalement des « bagatelles » qui viennent préserver la vigueur historique de la narration et non le récit des faits dignes de la mémoire d'un grand homme. Le mot « bagatelles » est employé dans une lettre de Bussy Rabutin à Madeleine de Scudéry, après sa lecture de l'édition de 1665 des « mémoires » de Bassompierre. Les louanges l'emportent dans cette lettre sur les critiques, même si Bussy déplore précisément l'excès de « bagatelles inutiles » :

[...] j'eusse voulu qu'il nous eût rapporté les ordres du roi, les lettres particulières de Sa Majesté, celles des ministres et des généraux d'armée, et même celles des maîtresses avec ses réponses⁹.

- 5 Au moment de conclure, il ramasse ainsi son jugement :

Mais avec tout cela les beautés de ses mémoires sont très-grandes et les défauts sont très-petits. S'il s'étoit donné la peine de les relire avec un de ses amis, il auroit ôté les bagatelles ou il les auroit rendu curieuses par les particularités qu'il en auroit dites, comme celle de sa lingère. Quoique cette bonne fortune ne lui fasse pas grand honneur, l'aventure est si extraordinaire qu'on est bien aise de la savoir¹⁰.

- 6 Les « bagatelles » acquièrent donc de la valeur par les particularités qui enrichissent et rendent vivant leur récit, autrement dit par leur ressort fictionnel : le mémorialiste démuné de « pièces pouvant servir à l'histoire » devient ainsi une sorte de romancier. L'histoire de « sa lingère » – il n'est même pas nécessaire de préciser de quoi il s'agit – sert d'exemple. Ce récit d'une aventure amoureuse de Bassompierre qui, fort probablement, reproduit un modèle d'historiette qui circulait au début du XVII^e siècle, a

fasciné bien des lecteurs au cours du temps (comme Goethe, Chateaubriand, Hoffmannsthal...) au point d'acquérir une sorte d'autonomie que consacre désormais sa récente publication dans le volume de la collection de la Pléiade *Nouvelles du XVII^e siècle*¹¹. La transformation du grand seigneur empêché en conteur, sans qu'aucune forme de sociabilité nobiliaire n'accompagne cette activité pour la rendre qualifiable de jeu ou de parodie, représente une forme de déclasserment par l'écriture. On en trouve bien d'autres exemples dans le *Journal de ma vie*.

Grand seigneur ou homme de lettres ?

- 7 La polémique avec l'historiographe Scipion Dupleix permet aussi de mesurer la force de ce processus. Le récit de Bassompierre concernant cette affaire est enchâssé dans l'évocation d'une suite d'épreuves qui l'ont touché durant l'automne 1637¹². Il commence ainsi

En suite de cela un autre coquin, faux historiographe s'il en fut jamais, nommé Duplex, qui a fait l'histoire de nos rois, pleine de faussetés et sottises, les ayant mises en lumière cinq ans auparavant, me furent apportées dans la Bastille...¹³.

- 8 Le maréchal poursuit en expliquant que, outré par la malveillance et la bêtise de l'œuvre de Dupleix, il a annoté le livre partout où il lui paraissait nécessaire de rétablir la vérité. C'est alors que le confesseur d'un autre prisonnier, apprenant que Bassompierre a accompli ce travail, demande à lui emprunter le ou les volumes « pour un jour ou deux ». Ce moine prend, en fait, copie des annotations, y ajoute ses propres remarques, prête lui-même ses notes à d'autres qui les font circuler en y adjoignant leurs propres commentaires. Résultat : une sorte de pamphlet manuscrit contre Dupleix commence à circuler dans Paris, attribué à Bassompierre. L'historiographe protégé par Richelieu ne reste pas inerte en face de cette critique virulente de son œuvre : il entend réfuter ce mémoire manuscrit, obtient pour cela un privilège du roi pour un livre qui sera imprimé et, entre temps, rend visite à des « particuliers » qui seraient l'objet de « médisances et calomnies » dans les commentaires de Bassompierre¹⁴.
- 9 Marc Fumaroli commentant les commentaires sur l'histoire de Dupleix attribués à Bassompierre y voit la marque de l'autorité et de la supériorité d'un grand seigneur sur un tâcheron corrompu¹⁵ :

[...] il ne passe rien au serviteur de la Cour. Il lui reproche, apparemment non sans raison, d'ignorer l'essentiel en matière de généalogie, de titulature et de technique militaire. Il marque cruellement son ignorance du véritable caractère des personnages dont il parle, ses silences sur des faits gênants pour la Cour, sa partialité à l'égard du maréchal d'Ancre ; il va même jusqu'à indiquer, avec une finesse de grand historien informé du dessous des cartes, pourquoi Bullion, alors surintendant des finances et patron de Dupleix, n'est pas nommé en tel endroit, pourquoi le maréchal de Roquelaure, alors en faveur, se voit attribuer l'honneur du siège de Monhuit : « Tu es un pernicieux homme, s'exclame Bassompierre de desrober l'honneur à ceux qui travaillèrent bien à ce siège, pour le donner au Maréchal de Roquelaure, qui n'y fut que sur la fin et n'y travailla point. » Et le dialogue entre le grand seigneur et l'historien devient franchement burlesque lorsque Bassompierre raille le vilain de sa pente invincible pour les détails triviaux, tel le prix des denrées, ou scabreux, tels les menus accidents de la vie physiologique de Louis XIII [...]. On ne voit guère qu'un grand seigneur qui ait pu oser contester avec cette autorité la version officielle du règne de Louis XIII [...]. Et on ne peut guère douter que le climat d'âpre contestation qui apparaît dans cet épisode n'ait

contribué à faire naître une Histoire moins soucieuse de style que de confrontation critique des divers témoignages.

- 10 Si le qualificatif de « grand historien » ne convient guère (pas davantage que celui d'ignorant pour Dupleix), il ne fait pas de doute que Bassompierre a été, durant une longue période « informé du dessous des cartes », il ne fait pas de doute non plus qu'il était bien « un grand seigneur », pourtant l'événement que constitue la réfutation de Dupleix et le récit de son *modus operandi* dans le *Journal de ma vie* me paraît témoigner de tout autre chose, et d'abord de la fragilité et de l'étrangeté de sa position. Soyons attentifs à quelques détails.
- 11 Décrivant la raison pour laquelle il a entrepris d'annoter Dupleix, Bassompierre écrit :
- Et comme je pratique en lisant les livres, pour y profiter, d'en tirer des extraits des choses rares, aussi quand je trouve des livres impertinents ou menteurs évidents, j'escris en marge les fautes que j'y remarque ¹⁶.
- 12 D'autre part, le récit – vérité ou fiction, peu importe – explique la diffusion de ces notes par un prêt de livre, et l'on découvre ainsi un type de relations entretenues à la Bastille entre les prisonniers. Enfin, quand quelques uns de ses anciens amis lui demandent ou lui font demander des comptes sur certains des propos présents dans les commentaires sur Dupleix qui ont circulé, il se défend ainsi : « de sorte que plusieurs diverses personnes m'en firent parler, auxquelles ayant fait voir les originaux que j'avais apostillés, ils en demeurèrent satisfaits »¹⁷.
- 13 Chacune de ces trois remarques renvoie à un certain type de rapports entretenus par le prisonnier avec les livres et l'écriture : rassembler des extraits de livre sur des cahiers manuscrits, faire circuler les ouvrages qu'on lit, prouver son dire par de l'écrit qu'on peut montrer, en l'occurrence des « apostilles »¹⁸, tout cela évoque des manières de faire propres aux hommes de lettres. On n'y retrouve pas du tout ce que nous savons par ailleurs des comportements de la haute noblesse en face du livre et de l'écrit.
- 14 Il est vrai que Bassompierre, après avoir été enseigné par plusieurs précepteurs, fit, au temps de son adolescence, quelques brefs séjours au collège (à Pont-à-Mousson) et un « stage » de chanoine à l'université d'Ingolstadt (probablement pour être apte à en tenir un bénéfice)¹⁹ mais, pour un homme de son rang, la constitution d'un recueil de lieux communs ou le fait d'avoir à soutenir sa parole par des preuves écrites n'allaient pas pour autant de soi. Le terme « apostiller » sent davantage l'université ou le palais que l'éthique nobiliaire. Le geste surtout d'avoir à « produire » ses notes écrites révèle que la situation dans laquelle il se trouve enfermé (c'est le cas de le dire) décrédibilise sa parole de gentilhomme : sa conduite lettrée le met au même rang que son ennemi Dupleix. Celui-ci fait d'ailleurs semblant, dans son libelle, de ne pouvoir croire que ce mémoire manuscrit ait pu être écrit par Bassompierre, en soulignant l'invraisemblance de rencontrer un tel comportement chez un général de l'armée du roi²⁰.
- 15 Ce qui apparaît à Marc Fumaroli comme la quintessence d'une exigence de grand seigneur à l'égard de l'historiographie, et vient ainsi renforcer sa thèse à propos des mémoires du XVII^e siècle comme genre aristocratique, peut donc être regardé à l'inverse comme le symptôme d'une impossibilité d'assumer une pratique d'écriture de grand seigneur dans le contexte spécifique de l'emprisonnement, même si les souvenirs racontés restent évidemment ceux du marquis à la brillante carrière. La prison a condamné Bassompierre au loisir et au travail lettré. On peut d'ailleurs constater la présence dans ses manuscrits, conservés aujourd'hui à la BNF, d'un volume de « discours académiques » et quatre autres

de pensées, de vers, d'extraits de livres en forme de répertoire (nous avons vu qu'il évoquait ce travail dans le *Journal*), objets écrits peu aristocratiques.

Déclassement et délabrement psychique

- 16 Si le détachement qu'il a d'abord montré à l'égard de sa détention a laissé place assez vite, comme nous l'avons vu, à la plainte et à la colère quand il a compris que son emprisonnement allait durer, sa situation semble lui devenir bien plus intolérable encore après 1636. À vrai dire, on peut se demander si le fait d'arriver dans le récit de sa vie au moment de son arrestation et de sa détention et de voir en quelque sorte l'histoire qu'il raconte en être venue à rejoindre celle qu'il vit dans le temps de l'écriture, n'a pas représenté pour lui un seuil redoutable.
- 17 Comme on sait, l'année 1636 a été spectaculairement dangereuse sur le plan militaire, dans la guerre qui oppose la France à l'Espagne depuis l'année précédente : les troupes espagnoles ont pris Corbie et Paris a paru menacé (juillet-août). Bassompierre entreprend alors – et très vite – une démarche auprès de Richelieu pour proposer ses services. Il saisit l'occasion d'une demande que lui a fait transmettre le Cardinal de lui prêter sa maison de Chaillot pour lui adresser dès le 17 juillet une lettre très soumise²¹.
- 18 Sa nièce de Beuvron²² est chargée d'aller recueillir la réaction de Richelieu. Mais elle en est très mal reçue, avec des quolibets²³ ; Bassompierre commente :
- [...] la colère et la haine continua contre moy de telle sorte que non seulement on n'eut pas considération ny compassion de mes longues miseres, qu'au contraire on les voulut accroistre par cette dérision et moquerie²⁴.
- 19 Les railleries du Cardinal sont en effet un signe de mépris pour la démarche entreprise par le prisonnier et l'expression d'une hostilité implacable.
- 20 Pourtant, avec sa lettre, Bassompierre a mis le pied dans un piège : il se trouve pris dans un processus d'abaissement qui a concerné bien d'autres prisonniers. En faisant le choix d'exprimer sa soumission, il a reconnu de fait la légitimité de son emprisonnement, et c'est un choix sans retour qui appelle la surenchère. Au coût symbolique de la soumission s'ajoute bientôt le souci de ne pas se démentir, et la crainte de voir de menus signes de résistance ruiner cette éprouvante tactique. Or ces signes finissent toujours par survenir, provoquant inquiétude et rage. Chaque signe est alors compensé par l'expression plus violente de la soumission, et ainsi de suite. Le processus débouche sur une sorte de décomposition psychique du prisonnier qui passe par l'éradication obsessionnelle des signes, de plus en plus menus, de non-adhésion à la version apparemment la plus apte à permettre le pardon et donc la liberté. Mais des vestiges de l'ancienne identité finissent toujours par resurgir et cette lutte, où il s'agit de se séparer de soi, finit par produire une très grande insécurité psychique et le découragement. Évidemment, pareille observation peut sembler informée par une symptomatologie anhistorique. De fait, il n'est pas exclu que certaines situations d'incarcération produisent des effets sur le psychisme humain qui seraient pour partie historiquement invariants. Mais du moins leur expression peut-elle être observée dans son historicité.
- 21 Un peu plus d'un an après sa lettre au cardinal, Bassompierre apprend qu'un prisonnier vient d'être conduit à la Bastille pour des vers écrits contre le ministre et que parmi ces vers certains prenaient sa défense :

Cela me mit en alarme, quy me fut augmentée par le gouverneur de la Bastille quy me dit inconsidérément (ou bien exprès), que ce prisonnier avoit esté arrêté pour des choses qui me regardoient : en suite de quoy on me manda de la ville, de bonne part, que je prisse garde à moy, et qu'il se machinoit quelque chose d'importance contre moy, dont ils tascheroient d'en apprendre davantage, ne m'en pouvant pour l'heure dire autre chose sinon de m'avertir de brusler tous les papiers que je pourrois avoir capable de me nuire, parce qu'asseurément on me feroit fouiller. J'avoue que ce dernier avis quy suivoit tant de précédentes circonstances et d'autres mauvais rencontres, fut presque capable de me faire tourner l'esprit. Ce fut le 9^{ème} octobre que je le receus : je fus six nuits sans fermer l'œil, et quasy toujours dans une agonie quy me fut pire que la mort mesme ²⁵.

- 22 Certes, après ces nuits de panique, Bassompierre dit avoir fini par « reprendre ses esprits » qui « avoient été étrangement agités », mais un certain découragement apparaît alors de plus en plus souvent sous sa plume. Il fait une place croissante à ses « desplaisirs » et « disgrâces », aux malheurs et mauvaises nouvelles qui l'accablent. En juin 1638, il note un bruit qui court à Paris : Richelieu se serait livré à de nouvelles et cruelles railleries contre lui :

Un bruit courut alors que le Roy avoit dit a monsieur le cardinal qu'il avoit sur sa conscience de me retenir sy long temps prisonnier, et que, n'y ayant autre chose à dire contre moy, il ne m'y pouvoit retenir davantage ; à quoy monsieur le cardinal respondit que, depuis le temps que j'estois prisonnier, il luy estoit passé tant de choses par l'esprit, qu'il n'estoit plus mémoratif des causes quy avoient porté le roy de m'emprisonner, ny luy de luy conseiller, mais qu'il les avoit parmy ses papiers, et qu'il les chercheroit pour les montrer au roy²⁶.

- 23 Les rumeurs comme celles-ci, qui montrent en acte la violence de l'arbitraire du pouvoir dans l'exercice de la persécution, ajoutées à l'envahissement du psychisme prisonnier par l'angoisse ou la panique, révèle la puissance destructrice de la situation d'incarcération sans condamnation judiciaire. Le caprice du ministre ostensiblement substitué aux effets de la disgrâce royale ne peut que produire un immense sentiment de fragilité sur celui qui le subit : c'est une forme de domination politique cruelle et efficace.
- 24 Dans le *Journal*, l'année 1639 apparaît pire encore. Je voudrais pour finir retenir deux moments, au milieu d'une litanie de souffrances entre contrariétés et malheurs. En septembre d'abord :

Il m'arriva au mois de septembre un accident quy est ridicule de le dire seulement, et honteux à moy de l'avoir resenty de la sorte, mais quy m'a esté beaucoup plus insupportable que plusieurs autres plus importants que le cours de ma vie m'a fait recevoir. J'avois un petit levrier quy n'avoit pas plus de demy pied de haut, nommé Medor, de poil isabelle et blanc, le mieux marqué du monde, estant proprement comme ces beaux chevaux hauberes, lequel estoit le plus beau, le plus vif, le plus joly et aimable chien que j'aye jamais veu : ma vieille chienne Diane que j'avois fort aymée, l'avoit fait environ un an avant que mourir, comme sy elle m'eut voulu laisser cette consolation dans ma prison, quy m'estoit certes très grande ; car il me divertissoit beaucoup et me rendoit ma prison plus douce. J'avoue que j'y avois trop mis mon affection ; mais enfin je luy avois mise. Il arriva que, le lundy 12ème septembre, comme j'estois monté sur la terrasse de la Bastille avec Mr le comte de Cramail, du Fargis, et madame de Gravelle, et le comte d'Estelan quy ce jour-là m'estoit venu voir, une grande et vilaine levriere noire de Mr du Coudray, que j'avois toujours tellement appréhendée pour mon chien que je le prenois d'ordinaire entre mes bras quand je sçavois qu'elle estoit en haut, en se voulant jouer avecque luy, luy mis un pied sur son petit corps de telle sorte qu'elle luy creva le cœur en ma présence ; certes cet accident me creva le mien, et m'affligea sy fort

que j'en ay esté fort longtemps triste, et que le souvenir mesme de cette pauvre beste me tourmente l'esprit²⁷.

- 25 C'est sans doute pareils récits que Bussy-Rabutin qualifiait de bagatelles. Le lecteur actuel a, au contraire, plutôt tendance à se sentir touché par l'intensité de présence subjective que confère au texte l'aveu de la souffrance et de son apparente futilité. Mais le risque serait grand de céder à cette illusion de proximité en interprétant cette anecdote comme signe d'une entrée du récit de Bassompierre dans la sincérité autobiographique. Il convient d'abord de bien observer à la fois la relative importance accordée dans le cours du *Journal* à cet événement de la mort du petit chien et sa qualification comme « un accident qui est ridicule de le dire seulement ». De là deux remarques. D'une part l'aveu de la faiblesse expose un désarroi moral (le caractère « honteux » du sentiment éprouvé), qui prend sens dans la grille implicite des valeurs propres à un ethos, et exemplifie la détresse du prisonnier en révélant sa dépendance à l'égard d'un « divertissement » susceptible de briser le cœur par sa disparition cruelle. D'autre part, la mise en avant d'une certaine image assumée de soi dans la faiblesse : un maréchal de France son petit chien dans les bras par peur du gros chien d'un autre prisonnier et surtout cette phrase : « J'avoue que j'y avois trop mis mon affection ; mais enfin je luy avois mise » conservent dans l'écriture le panache d'une désinvolture à l'égard de l'opinion d'autrui et même de l'opinion de soi sur soi. Écrire reste donc ici un moyen, certes faible, de tenir une position dans l'aveu même de ce qui la compromet. En de tout autres termes, on pourrait dire que la « misère de position » de Bassompierre affecte sa « condition », mais que c'est cette « condition », affectée mais forte d'une certaine éthique de l'expression, qui lui permet d'exposer de la manière dont il le fait sa « misère de position »²⁸.
- 26 Cette ambivalence de l'écriture, qui permet de saisir la situation morale du prisonnier dans sa dimension sociale spécifique, exprime la puissance équilibrante de cette activité d'écrire en prison. Mais cet équilibre est instable, sujet à des effondrements plus ou moins passagers que l'écriture peut continuer à formaliser tout en se trouvant elle-même de plus en plus menacée par eux.
- 27 Un peu plus de deux mois après l'épisode de la mort du petit chien, on trouve dans le texte de Bassompierre cette remarque désabusée :
- Estant détenu prisonnier depuis tant d'années dans le chasteau de la Bastille où je n'ay autre chose à faire qu'à prier Dieu qu'il termine bientost mes longues misères par ma liberté ou par ma mort, que puis je escrire de moy ny de ma vie, puisque je la passe toujours d'une mesme façon, si ce n'est qu'il m'y arrive de temps en temps quelques sinistres accidents ; car je suis privé des bons depuis que je l'ay esté de ma liberté. C'est pourquoy, n'ayant rien à dire de moy, j'emplis le papier de ce quy se passe tous les mois dans le monde, de ce quy vient à ma connoissance. Et comme en hiver toutes choses se reposent, ou se préparent pour agir au printemps, ce mois de décembre est fort maigre et stérile en nouvelles [...]²⁹.
- 28 On voit bien ici, d'abord que la simultanéité de l'écriture et de ce qu'elle rapporte est explicitement devenue totale ; ensuite que la menace principale qui pèse et sur la vie et sur l'écriture du prisonnier, ce n'est plus de se déclasser dans des « bagatelles », mais bien le silence qui fige les sentiments et leur représentation, ou encore l'avalement de l'écriture dans une parole non spécifique, dans le bruissement des gazettes, elles-mêmes confrontées à l'aridité de la saison hivernale. La « misère de position » finit ici par conduire ce qui l'exprime au constat de la dissolution de la « condition » dans la succession des « sinistres accidents », ou dans la routine du rien, et, par-là, à la dissolution de l'instrument de l'expression lui-même dans le néant d'une parole

insignifiante. De fait, le *Journal de ma vie* se traîne encore dans sa gazettisation durant quelques mois et s'interrompt définitivement en octobre 1640, alors que le malheureux Bassompierre n'est libéré qu'au début de 1643. Il est vrai qu'il lui restait son « répertoire », qu'il a continué d'enrichir comme aurait pu le faire l'un des lettrés qui avaient été ses domestiques.

- 29 Le *Journal de ma vie* est d'abord un témoignage vivant sur l'écriture de prison d'un grand seigneur disgracié. La construction de l'histoire racontée, le choix des faits, leur agencement, leur commentaire dépendent de cette situation particulière du retrait forcé de l'action politique et de la persécution. Il reste à observer comment cette situation pénètre, informe, enrobe la narration historique de Bassompierre quand il raconte ce qu'il a fait et vu depuis son arrivée à la cour jusqu'à son arrestation. Quand le récit en arrive au temps de la prison, la manière dont celle-ci investit l'écriture devient beaucoup plus visible. Il s'agit alors d'un exercice de formalisation du malheur dans l'expérience même du malheur. Les désordres de l'écriture, les manières de faire sur lesquelles elle ouvre, les pratiques du sens qu'elle expose directement ou suggère, deviennent des traces actives des effets de l'incarcération sur le sujet qui l'évoque. Ce sujet est dans l'histoire d'abord par son identité sociale, c'est-à-dire par les atteintes qu'elle subit et la manière dont elle se recompose dans une représentation de soi qui n'est pas une confession mue par la sincérité autobiographique. La décomposition socio-psychique de Bassompierre à la Bastille, dont son *Journal* porte le témoignage, est un mal dont il n'a probablement pas réussi à revenir.
- 30 Après sa libération, il a tenté de reprendre une vie brillante à la hauteur de sa réputation. Mais il s'est retrouvé à peu près ruiné (ses héritiers refuseront la succession) et son effort même d'effacer le déclassement de la prison le transforme en personnage ridicule. Tallemant des Réaux le trouve « turlupin » : « à la vérité il estoit devenu bien turlupin, car il vouloit toujours dire de bons mots, et le feu de la jeunesse luy manquant, il ne rencontroit pas souvent »³⁰ et Madame de Motteville lui consacrant quelques lignes à sa mort en 1646 souligne son ultime malheur :

En ce temps finit cet illustre Bassompierre tant vanté dans le siècle passé pour sa galanterie. [...] Ce seigneur, qui avoit été chéri du roi Henri IV, si favorisé de la reine Marie de Médicis, si admiré et si loué dans tous les temps de sa jeunesse, ne fut point regretté dans le nôtre [...]; les jeunes gens ne le pouvoient plus souffrir; ils disoient de luy qu'il n'était plus à la mode, qu'il faisoit trop souvent de petits contes, qu'il parloit toujours de luy et de son temps; et j'en ai vu d'assez injustes pour le traduire en ridicule sur ce qu'il aimait à leur faire bonne chère, quand même il n'avoit pas de quoi dîner pour lui³¹.

NOTES

1. Première édition : *Mémoires du Maréchal de Bassompierre, contenant l'histoire de sa vie et de ce qui s'est fait de plus remarquable à la cour de France pendant quelques années*, Cologne 1665, rééd. 1666, 1668, 1692, 1703, Amsterdam, 1721, 1723. Trois éditions au XIX^e siècle : collection Petitot des Mémoires pour l'histoire de France, 2^{ème} série, t. XIX-XXI, 1822-23, collection Michaud et

Poujoulat des Nouveaux mémoires [...], 2^{ème} série, t. VI, 1837 ; et l'édition de référence : *Journal de ma vie. Mémoires du maréchal de Bassompierre*. Première édition conforme au manuscrit original, marquis de Chanterac (éd.), Société de l'histoire de France, 1870-1877, 4 tomes.

2. Marc Fumaroli, « Les Mémoires au carrefour des genres en prose », dans *La diplomatie de l'esprit de Montaigne à La Fontaine*, Paris, Gallimard, 2001 (1^{ère} éd. Hermann, 1998), p. 183-215. Page 189, Fumaroli affirme : « C'est pourtant cette aristocratie, la plus chatouilleuse d'Europe sur le chapitre du pédantisme, qui, se faisant violence, a donné naissance, non sans subterfuges, non sans se ménager des défaites et des délais de publication, à ces récits ou commentaires qui ont fini par recevoir le nom générique de " Mémoires ", avec majuscule ».

3. *Journal de ma vie. Mémoires du maréchal de Bassompierre*. Première édition conforme au manuscrit original, *op. cit.*, t. 4, p. 137. D'autres témoignages confirment cette version : « Il en fut le moins affligé de tous et prit son malheur par raillerie », Journal anonyme cité par Chanterac, *ibid.*

4. La famille de Bassompierre est originaire de Lorraine où elle porte le patronyme de Betstein.

5. *Journal de ma vie, op. cit.*, t. I, p. 1.

6. *Ibid.*, p. 37.

7. *Op. cit.*, t. IV, p. 144.

8. Louise-Marguerite de Lorraine. C'est la fille du « balafre », le duc de Guise exécuté en 1588 sur l'ordre d'Henri III, et la veuve depuis 1614 de François de Bourbon prince de Conti.

9. Lettre du 16 août 1671 citée par Chantérac, dans *Journal de ma vie, op. cit.*, t. I, Notice historique p. XXVIII-XXIX.

10. *Ibid.*

11. *Nouvelles du XVII^e siècle*, Raymond Picard et Jean Lafond (éds), Bibliothèque de la Pléiade, Paris, Gallimard, 1997, p. 1273-1275. L'histoire commence ainsi : « Le roi m'envoya peu après son ambassadeur extraordinaire en Lorraine [...] Je partis un soir de la Cour et veux dire une aventure qui me survint, qui, pour n'être pas de conséquence est néanmoins extravagante. Il y avait quatre ou cinq mois que, toutes les fois que je passais sur le Petit-Pont (car en ce temps-là le Pont-Neuf n'était point fait) qu'une belle femme, lingère à l'enseigne des Deux-Anges, me faisait de grandes révérences et m'accompagnait de la vue autant qu'elle pouvait ; et comme j'eus pris garde à son action, je la regardais aussi et la saluais avec plus de soin [...] ». Sur cette « lingère du Petit Pont », je me permets aussi de renvoyer à Christian Jouhaud, *Sauver le Grand-Siècle ? Présence et transmission du passé*, Paris, Le Seuil, 2007, chapitre 6. Sur la question des modèles narratifs, de leur circulation et réemplois, Natalie Zemon Davis, *Pour sauver sa vie. Les récits de pardon au XVI^e siècle*, Paris, Le Seuil, 1988 (il faut rappeler le titre de l'édition originale, Stanford University Press, 1987, était *Fiction in the Archives. Pardon Tales of and Their Tellers in Sixteenth Century France.*)

12. *Journal de ma vie, op. cit.*, t. IV, p. 232-236.

13. *Ibid.*, Scipion Dupleix, auteur d'une histoire générale des rois de France, avait publié son volume sur le règne d'Henri IV en 1632 et la première partie du livre qui devrait être consacrée au règne de Louis XIII dès 1635.

14. Sur le contenu de la polémique et les relations de Dupleix avec Richelieu, Christian Jouhaud, *Les pouvoirs de la littérature. Histoire d'un paradoxe*, Paris, Gallimard, 2000, p. 191-216. Le texte attribué à Bassompierre a été publié sous le titre *Remarques de Monsieur le Mareschal de Bassompierre. Sur les vies des Roys Henry IV et Louis XIII. De Dupleix*. À Paris chez Pierre Bienfait, Libraire Juré, Dans la grand'Salle du Palais, du costé de la Cour des Aydes, à l'Image S. Pierre. MDCLXV. Avec Privilège du Roy, à la suite de *Mémoires de Monsieur de Beauvais-Nangis ou l'Histoire des Favoris François depuis Henry II jusques à Louis XIII. Avec des remarques curieuses sur l'Histoire de Davila et sur celle de Flandres du Cardinal Bentivoglio*. La réponse de Dupleix : *Philotime ou examen des notes d'Aristarque sur l'Histoire des Rois Henry le Grand et Louis le Juste, composée par M. Scipion Dupleix*.

À Paris, chez Claude Sonnius rue S. Jacques, à l'Escu de Basle, et compas d'or. MDCXXXVII. Avec Privilège du Roy. Christophe Blanquie publiera prochainement un ouvrage consacré à Dupleix.

15. Marc Fumaroli, art. cit., p. 196-198, *supra* n. 2. Fumaroli n'a apparemment pas utilisé l'édition de 1665 citée dans la note précédente ; il cite les « mémoires que Bassompierre désavoue désespérément mais qui, bien évidemment, sont de son style » d'après les extraits donnés par Dupleix dans sa réponse imprimée.

16. *Journal de ma vie*, *op. cit.*, p. 234.

17. *Journal de ma vie*, loc. cit.

18. Le *Dictionnaire* de Furetière définit ainsi apostille : « Annotation ou renvoy qu'on fait à la marge d'un écrit pour y ajouter quelque chose qui manque dans le texte, ou pour l'éclaircir et l'interpréter ». Ses exemples d'usages sont significatifs : « Plusieurs auteurs ont commenté le Droit par de simples notes et apostilles, un notaire est obligé de parapher avec les parties toutes les apostilles d'un contrat. Se dit au Palais en parlant des débats et contestations qui se font lors de l'examen des comptes ou des jugements qui sont rendus sur chaque article.. ». Et apostiller : « Mettre des apostilles, qui se dit tant des notes et remarques qu'on fait sur les livres, que des additions qui se font sur les minutes des contrats, et de ce qu'on met dans les marges des comptes ».

19. *Journal de ma vie* t. I, p. 45 : « [...] nous vinmes continuer nos études jusques en octobre que nous quittames la physique lors que nous fumes parvenus aux livres *De anima* : et parce que nous avions encore sept mois de stage à faire, je me mis à estudier en mesme temps aux institutes du droit, où j'employay une heure de classe, une autre heure aux aphorismes d'Hippocrate, et une heure aux éthiques et politiques d'Aristote ; auxquelles études je m'occupay de telle sorte que mon gouverneur estoit contraint de temps en temps de m'en retirer pour me divertir » (1596).

20. « [...] quand mesme il aurait quelque mal – talent contre l'historien, luy qui a commandé des armées royales, auroit si bien sceu commander sa passion qu'il n'en auroit jamais estendu les pointes sur tant de personnes d'honneur et de mérite », dans *Philotime ou examen des notes d'Aristarque sur l'Histoire des Rois Henry le Grand et Louis le Juste*, *op. cit.*, cité par Chantérac, *Journal de ma vie*, t. IV, appendice, p. 356.

21. « Monseigneur, Votre Eminence sçait mieux que personne ce que je suis, ce que je vaux et à quoy je suis propre ; son jugement est sy clair qu'il ne faut ny se deffendre, ny s'excuser, ny contrarier à rien de ce qu'il aura décidé : aussy n'ay je maintenant recours à sa bonté que pour la supplier très humblement de se ressouvenir des services que j'ay rendu à cet Etat, de ma longue détention et de mon immuable fidélité, m'assurant que (sy Elle y fait réflexion) sa générosité ne permettra pas que j'achève de vieillir et mourir inutile en une saison où le plus chétif soldat de ce royaume peut au moins servir de nombre. Les années de ma captivité (quy peuvent avoir changé mon visage) n'ont point changé l'extreme passion que j'ay toujours eue au service du Roy, et les présentes occasions l'augmentent de telle sorte que je me tiendrois du tout indigne, je ne dis pas de l'honneur d'estre un des premiers officiers de sa couronne, mais de porter le nom de simple gentilhomme, et du moindre de ses sujets, sy je ne luy offrois de nouveau ma vie (que Sa Majesté et V. Em. sont fidèles tesmoins que je n'ay jamais espargnée en la servant) pour estre employée sous l'honneur des commandements de V. Em. en telle façon qu'il luy plaira la destiner, et sy par le passé quelqu'une de mes actions a despleu à V. Em. (dont je proteste n'avoir jamais eu le dessein) je luy en demande avec toute sorte de sommission les très humbles pardons que ma faute mérite, voulant espérer qu'elle sera touchée de la longue suite de mes maux, et qu'elle me fera l'honneur de me rendre ses bonnes graces affin que je puisse passer le reste de mes jours et mourir avec la qualité, Mr, etc. ». Minute conservée dans le « repertoire » de Bassompierre (BNF, Ms, Fonds Latin, 14225) reproduite par Chantérac, *op. cit.*, t. IV, p. 366-367.

22. Renée d'Espinay dame d'Héquetot épouse de François d'Harcourt marquis de Beuvron.

23. « Mais luy [Richelieu] en se moquant luy respondit que je n'avois encore esté que trois ans à la Bastille, et que Mr d'Angoulesme y avoit esté quatorze ans ; qu'à propos il estoit revenu, affin

qu'il luy peut donner un bon advis sur le sujet de ma liberté, et qu'il en consulteroit avec luy ». *Journal de ma vie, op. cit.*, t. IV, p. 206. Angoulesme (Charles de Valois bâtard de Charles IX, comte d'Auvergne, 1573-1650) avait en effet été embastillé à trois reprises dont un long séjour de douze ans de 1604 à 1616. Il est à noter qu'en juillet 1636 Bassompierre est emprisonné depuis plus de cinq ans et non depuis trois ans.

24. *Ibid.*

25. *Journal de ma vie, op. cit.*, p. 235.

26. *Ibid.*, t. IV, p. 266.

27. *Journal de ma vie, op. cit.*, p. 316-317.

28. Je fais ici référence aux analyses et au vocabulaire de Pierre Bourdieu, en les détournant quelque peu, voir « L'espace des points de vue » dans *La misère de monde*, Pierre Bourdieu (éd.), Paris, Le Seuil, 1993, p. 15-16.

29. *Journal de ma vie, op. cit.*, p. 326.

30. Tallemant des Réaux, *Historiettes*, édition d'Antoine Adam, Bibliothèque de La Pléiade, Paris, Gallimard, 1967, t. 1, p. 603.

31. Madame de Motteville (Françoise Bertaut), *Mémoires*, Nouvelle collection des mémoires pour servir à l'histoire de France, collection Michaud et Poujoulat, Paris, 1866, t. XXIV, p. 107.

AUTEUR

CHRISTIAN JOUHAUD

EHESS/CRH/GRHIL